

Paris, le 2 novembre 2020

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la note de service 2015-1060 du 9 décembre 2015, nous vous informons par la présente du dépôt d'un préavis de grève par FO Enseignement agricole à compter du vendredi 7 novembre 2020.

FO Enseignement agricole considère que les mesures prises dans les établissements d'enseignement agricole dans le cadre du confinement instauré par le gouvernement le 28 octobre et de l'état d'urgence décrété le 29 octobre ne sont pas à même de protéger nos collègues.

Alors que le milieu scolaire est identifié comme le premier cluster par Santé Publique France, le protocole sanitaire qui nous est présenté est très insuffisant au niveau des mesures de protections. Les personnels constatent l'impréparation de leur ministère, incapable de sécuriser leur environnement de travail.

Les mesures de protection à mettre en œuvre, relèvent de la seule responsabilité des directions d'établissements, dans l'urgence, sans concertation des CHSCT et des CoHS. Ainsi, la limitation des brassages est souvent impossible, les distanciations physiques dans les salles de classes, les couloirs et les cantines, sans parler des dortoirs se font dans la mesure du possible, le lavage des mains n'est pas toujours faisable et le masque n'est pas toujours facile à porter pour les élèves en permanence « sauf sur le lit ».

Dans les EPLEFPA, le risque d'un reconfinement et de son corollaire, la reprise des enseignements en distanciel ne sont pas anticipés. Dans supérieur, la majorité des enseignements va devoir être dispensée à distance. Or, nous connaissons les impacts que ceux-ci ont sur nos collègues : stress, TMS, pressions diverses, là encore, rien n'est prévu pour prévenir ces risques...

Afin de permettre aux collègues de se mettre en grève pour porter leurs revendications afin d'obtenir de véritables mesures de protection et de prendre des décisions d'action, FO Enseignement agricole, dépose un préavis de grève à compter du vendredi 7 novembre 2020.

FO Enseignement agricole reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Secrétaire Générale de FO Enseignement agricole
06 22 41 34 69

Copie Conseiller du ministre
Copie à la DGER